



BULLETIN D'ENGAGEMENT - LORIENT le 1^{er} OCTOBRE 2011

Nom du bateau

Type de bateau

Propriétaire

Skipper.....

Equipier.....

Numéro de voile

Port d'attache

Groupe HN

Licences (La licence FFV est obligatoire, elle pourra être prise sur place pour le week end)

Licence n°

Adresse du propriétaire du bateau :

.....

.....

Tél. Cell.

Email.....

Cette déclaration doit être obligatoirement signée.
 La responsabilité du club organisateur se limite à assurer la régularité sportive des courses. En particulier, les vérifications que le comité de course, soit de sa propre initiative, soit à la demande du comité de réclamation ou de toute autre instance, sera amené à faire, ont pour seul but de s'assurer que les règles de course, ainsi que les prescriptions du programme et les instructions de course ont été respectées, comme le prévoit l'arrêté du 3 mai 1995 relatif aux manifestations nautiques en mer. Le chef de bord est capitaine du navire au sens du droit maritime : il en a l'entière responsabilité ainsi que de son équipage. Il s'assure que le navire et tous les équipements requis sont en bon état, que l'équipage a la connaissance et l'aptitude nécessaires pour en assurer la manœuvre et l'utilisation. Il lui appartient de ne pas prendre le départ ou de gagner un abri au cas où les circonstances seraient de nature à mettre en danger son navire et son équipage. Enfin, il est rappelé aux concurrents les règles fondamentales concernant la sécurité en particulier l'obligation de porter assistance à toute personne ou navire en danger, la navigation à la loyale, l'acceptation des règles, la décision de courir, le dopage. J'accepte de me soumettre aux « règles de course à la voile » et à toutes autres règles qui régissent la manifestation.

Documents à joindre :

- Copie du certificat de jauge HN
- Copie de l'attestation d'assurance

Date : / / 2011

Nom-prénom

.....

Signature :